

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/04/2013

Réception par le Prefet : 12/04/2013

Publication : 19/04/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-4-12-2

Séance du vendredi 12 avril 2013

ADHESION AU MOUVEMENT FRANCAIS POUR LA QUALITE/FRANCHE COMTE 2013

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de renouveler son adhésion au Mouvement Français pour la Qualité Franche-Comté et de lui verser la cotisation annuelle 2013 qui s'élève à 2 273 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme J612 - chapitre 011-fonction 0202 - nature 6281 (opération 2013-J612-30374).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions